CONSEIL TRIPARTITE DE COOPERATION ECONOMIQUE
Commission des Contacts Industriels.

Sous-Commission Engrais Chimiques

.....

Secrétariat .

Bruxelles, le 3 janvier 1946

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA SOUS-COMMISSION DES ENGRAIS CHIMIQUES AU CABINET DU PREMIER MINISTRE LE 15 DECEMBRE 1945 A 10 HEURES.

Monsieur Louis DE SCHRIJVER, Inspecteur Principal f.f. de chef de division au Ministère Belge des Affaires Economiques, ouvre la séance à 10 heures.

Sont présents:	MM.	A. ROUGE	Délégation Française
		A. CHOLIN	" "
		G. LELONG	" "
		R. AUDOUIN	" "
		J. BLANC	" "
		R. GADONNEIX	" "
		M. COURTIERE	" "
	MM.	H.J. VAN MEEUWEN	Délégation Hollandaise
		C.H.BUSCHMAN	" "
		P. VAN DELDEN	" "
	MM.	J.H. ODRY	Délégation Belge
		A. LOUTE	" "
		F.C.REQUETTE	" "
		E. VOITURON	" "

Assiste à la réunion: Mr F.W.L. JENICOT, Secrétaire.

La délégation luxembourgeoise est excusée.

Monsieur DE SCHRIJVER salue les délégations présentes et les confie à aborder l'ordre du jour de la réunion.

I) REPRESENTATION AUPRES DU "COMBINED FOOD BOARD".

Monsieur VOITURON (Délégation Belge) rappelle que le "Combined Food Board" établit périodiquement certains programmes de répartition, entre les pays consommateurs, de la production actuellement disponible en matière d'engrais chimiques et notamment d'engrais azotés.

Les programmes établis jusqu'ici présentent certaines anomalies qui pourraient être évitées à la faveur d'une représentation des trois pays auprès du "Combined Food Board".

A titre d'exemple, une allocation de la Belgique à la Turquie est prévue alors que la Turquie bloque les avoirs belges.

Il semble que les surplus éventuels des pays producteurs notamment des pays libérés, devraient être dirigés vers les pays susceptibles de payer ces exportations en devises; à titre d'exemple pour la Belgique, les marchés espagnol, portugais et égyptien. Une telle méthode est seule de nature à permettre aux pays libérés de se procurer les devises nécessaires en vue du financement des importations impérieusement requises dans leur économie actuelle.

Monsieur GADONNEIX (Délégation Française) appuie la suggestion de Monsieur Voituron en ce qui concerne la représentation

© NA, 2.03.01 (Arch. AZ/KMP) (Nationaal Archief, Den Haag) inv.nr. 3190
http://resources.huygens.knaw.nl/europeseintegratie/doc/G00302

auprès du "Combined Food Board". Il croit devoir signaler toutefois que le 'Combined Food Board' dispose d'une sorte de Bureau Européen installé à Londres, en l'occurence le 'Fertilizer Working Committee'. La France, la Belgique et la Hollande ont un représentant au sein de ce Comité.

Il conviendrait sans doute du'indépendamment de la représentation auprès de l'organisme central de Washington, la Sous-Commission s'attache à établir entre elle et le Comité de Londres une liaison étroite. Le Comité de Londres, en effet, formule vraisemblablement auprès du 'Combined Food Board' des suggestions, pour la région européenne et certaines anomalies pourraient ainsi être évitées 'à la source'. Il y a lieu en outre que le 'Combined Food Board' émut des recommandations qui sont soumises aux Gouvernements, lesquels peuvent éventuellement les rejeter ou les amender. Il serait donc souhaitable que les adhérents à l'accord tripartite poursuivent une politique commune en matière de répartition des allocations d'engrais chimiques.

Monsieur JENICOT formule la remarque que les différents 'Combined Board" crées pendant les hostilités vont disparaître, seul le 'Combined Food Board' sera maintenu temporairement; il sera vraisembablement mis fin à son activité dans 6 mois. Il conviendrait donc, pour parer au plus pressé, de se préoccuper surtout de l'établissement d'une liaison immédiate à la faveur de contacts personnels, entre le Bureau de Londres et une délégation de la Sous-Commission des Engrais Chimiques.

Les suggestions qui seraient élaborées par le Comité de Londres avec l'aide technique de la Sous-Commission pourraient être présentées par celle-ci aux quatre gouvernements qui pourraient, à leur tour, les faire recommander au "Combined Food Board" de Washington par l'entremise de leur représentant diplomatique à Washington.

Monsieur DE SCHRIJVER pense que cette méthode peut être la plus pratique mais il suggère de retenir néanmoins la suggestion d'une demande de représentation 'directe" à Washington.

Il est convenu en conclusion de formuler une double recommandation en vue: 1°) de voir les trois pays représentés auprès du "Combined Food Board" à Washington.

2°) établir une liaison étroite entre la Sous-Commission des Engrais Chimiques et le "Fertilizer Working Committee' de Londres.

2) AIDE MUTUELLE.

Monsieur DE SCHRIJVER rappelle les conclusions qui ont pu être tirées à la suite de l'exposé qui a été fait au cours de la réunion du 14 décembre de la situation actuelle des différents pays dans les différents secteurs et invite les délégations à réexaminer le problème sous l'aspect d'une aide immédiate.

Monsieur GADONNEIX (Délégation Française) rappelle qu'une certaine aide immédiate pourrait être apportée à la Belgique et à la Hollande pour autant que le problème transport soit résolu; une solution dans ce domaine dépend du degré de navigabilité du Rhin. Il convient donc que cette situation fût signalée aux Autorités Superieures.

Monsieur BUSCHMAN (Délégation Hollandaise) rappelle les besoins immédiats de la Hollande en matière d'engrais phosphatés et de scories basiques, de même qu'en acide sulfurique.

Monsieur REQUETTE (Délégation Belge) indique que le "Combined Food Board" a prévu une allocation de 20.000 T. d'acide phosphorique, sous forme de superphosphates, à la Hollande. La fourniture pourrait se faire mais ets retardée par le fait que la Hollande manque à l'heure actuelle de devises.

Monsieur LE LONG (Délégation Française) indique que la France désirerait importer de Belgique si possible des engrais azotés ou à défaut des eaux ammoniacales qui permettraient à la France d'utiliser une capacité de transformation qui n'est pas alimentée en ce

moment. Dans le même ordre d'idées, la France désirerait importer de l'acide sulfurique.

Monsieur REQUETTE (Délégation Belge) signale que la Belgique pourrait envisager une exportation mensuelle de 5 à 10.000 T. d'acide sulfurique 60°.

Monsieur VOITURON (Délégation Belge) indique que la Belgique importe actuellement, en vue d'utiliser sa capacité de transformation, des eaux ammoniacales et de l'ammoniac anhydre et que le premier objectif du Gouvernement est de satisfaire les besoins intérieurs. Il attire l'attention sur un accroissement prochain des besoins de la Belgique en acide sulfurique.

Monsieur ROUGE (Délégation Française) fait observer que l'on pourrait envisager, à ce point de vue, des sacrifices réciproques.

Monsieur LELONG (Délégation Française) fait ressortir que les industries azotières des trois pays sont à l'heure actuelle encore gravement handicapées par le manque de charbon; il conviendrait donc qu'une aide extérieure substabtielle soit apportée à cet égard à ces industries, notamment par l'importation accrue de charbons allemands.

Monsieur VOITURON (Délégation Belge) appuie cette remarque et souligne qu'en ce qui concerne la Belgique, une aide importante pourrait également être fournie par l'Allemagne en énergie électrique.

Il pense qu'une situation similaire existe pour la France et la Hollande.

Monsieur COURTIERE (Délégation Française) signale que la France a vendu à la Norvège 10.000 T. de scories basiques; cette quantité sature le marché actuel norvégien. Ce marché était autrefois attribué à la Belgique. D'autre part, les moyens de mouture font temporairement défaut à la France. Peut-être pourrait-on envisager de faire moudre à façon le tonnage en cause en Belgique.

Monsieur ODRY (Délégation Belge) formule à ce sujet certaines réserves mais examinera la suggestion faite.

En conclusion, il est convenu de formuler:

1°) une recommandation aux fins d'obtenir de l'Allemagne un apport substantiel aux trois pays en matière de charbon et d'énergie électrique;

2°) une recommandation en vue d'attirer l'attention de la Commission Centrale du Rhin sur l'importance du rétablissement de la voie d'eau du Rhin, spécialement en matière de transport de la potasse en provenance des mines françaises.

Il est convenu d'autre part que les suggestions qui ont été formulées en matière d'aide immédiate feront l'objet d'une étude approfondie par les membres qualifiés des différentes délégations.

3) EXAMEN DES CONDITIONS DE COLLABORATION EN VUE D'ENTENTES INDUSTRIELLES.

Monsieur VOITURON (Délégation Belge) suggère que la question soit étudiée préalablement, pour chaque secteur, par les industriels des différents pays.

Monsieur DE SCHRIJVER fait observer qu'il convient de procéder à une étude couvrant les différents secteurs; des compensations peuvent en effet intervenir d'un secteur à l'autre.

Monsieur LELONG (Délégation Française) pense que des projets d'ententes pourraient être élaborés utilement par les industriels et être soumis ensuite aux Gouvernements.

Monsieur ROUGE (Délégation Française) précise que les Gouvernements doivent connaître les vues des industriels.

Monsieur REQUETTE (Délégation Belge) fait observer que des projets d'entente concernant l'exportation engloberont des Pays qui ne sont pas reorésentés dans le cadre tripartite.

En conclusion de cet échange de vues, il est convenu que la question sera réexaminée à la prochaine réunion. Dans l'entretemps, les différentes délégations prendront contact en vue de rechercher les conditions auxquelles devraient satisfaire des projets d'entente industrielle.

4) APPROVISIONNEMENT FUTUR DU MARCHE ALLEMAND EN ENGRAIS.

Il est procédé à un échange de vues à l'endroit de la question
Il est constaté que, d'une manière générale, des informations valables font défaut en ce qui concerne l'état actuel de l'industrie allemande des engrais chimiques, le niveau de la production actuelle et les programmes prévus; l'importance des besoins jugés indispensables à l'Allemagne, le programme éventuel de fournitures au titre de réparations, soit de matériel, soit de produits finis. Enfin, une politique commune des Alliés concernant le statut futur de l'Allemagne et de ses industries ne semble pas avoir été jusqu'ici bien définie.

Il apparaît cependant que certaines usines bien connues ont été peu affectées par les évènements de guerre et que la production y a repris ou est susceptible d'y être reprise sur une échelle importante.

Par ailleurs, il est bien évident que le statut futur de l'industrie allemande et en particulier de l'industrie des engrais chimiques aura des répercussions sensibles sur les industries similaires des pays voisins de l'Ouest de l'Europe.

En conclusion, il apparaît nécessaire de formuler une Recommandation aux fins de voir limiter sévèrement la production allemande en engrais et ne voir procéder à la remise en marche des installations arrêtées qu'avec la plus grande circonspection.

5) PROBLEME DES IMPORTATIONS D'AZOTE.

Monsieur VOITURON (Délégation Belge) suggère de reporter la question à la prochaine réunion. Dans l'entretemps, le problème pourrait faire l'objet d'un examen préalable par les membres qualifiés des différentes délégations, soit dans le cadre de l'aide immédiate, soit dans le cadre de la collaboration en vue d'ententes industrielles.

Cette suggestion est adoptée.

6) APPROVISIONNEMENT EN POTASSE.

Monsieur CADONNEIX (Délégation Française) se réfère aux indications qu'il a données au cours de la réunion du 14 décembre en ce qui concerne l'aide que pourrait apporter l'industrie française.

Nonobstand des difficultés temporaires d'exploitation, la France pourrait fournir à la Belgique et à la Hollande des tonnages supérieurs aux allocations prévues par le "Combined Food Board" pour autant que la voie du Rhin soit de nouveau utilisable.

Monsieur Loute (Délégation Belge) attire l'attention sur l'intérêt qui s'attache à l'alimentation de l'industrie belge du sulfate de potasse. Il rappelle qu'avant guerre cette industrie traitait les potasses sur une échelle importante. La production de sulfate de potasse/engrais était écoulée tant sur le marché intérieur (6.000 T. de K2O) qu'à l'exportation (55.000 T. K2 O). Il y a un intérêt évident à utiliser, dans ce domaine, toute la capacité de transformation de l'industrie belge.

Monsieur DE SCHRIJVER indique que dans le domaine de la potasse, il s'avère que l'aide actuelle que la France pourrait apporter reste insuffisante et qu'il faut envisager de recourir à des sources extérieures, c'est à dire l'Allemagne et éventuellement la Russie. Il signale par eilleurs que le "Fertilizer Working Company" vient d'émettre une recommandation tendant à réduire la consommation par hectare admise en Allemagne au niveau des allocations prévues pour les pays alliés de manière à prélever sur

les stocks allemands ou sur la production courante allemande des quantités destinées à l'exportation vers les pays alliés. Les représentants américains, anglais et français du Conseil de Contrôle Allié ont été invités à exposer à leurs collègues russes, un état des besoins en Europe Occidentale en vue d'obtenir en outre pour cette destination une part importante de la production dans la zône allemande occupée par l'U.R.S.S.

Il est convenu, indépendamment de la recommandation qui sera formulée à l'intention de la Commission Centrale du Rhin d'appuyer dans le cadre tripartite les initiatives qui ont été prises par le "Fertilizer Working Committee de Londres".

7) DATE DE LA PROCHAINE REUNION.

Il est convenu que la prochaine session de la Sous-Commission se tiendra à Bruxelles les 12, 13 et 14 février 1946.

Monsieur DE SCHRIJVER invite les délégations à poursuivre dans l'entretemps l'examen des points qui seront repris au cours de la prochaine session. Il remercie les délégations du travail qui a pu être accompli au cours de la premère réunion de la Sous-Commission.

WJ/GH

11 janvier 1946.

Assiste à la réunion: Mr F.W.L. JENICOT, Secrétaire.

La délégation luxembourgeoise est excusée.

Monsieur DE SCHRIJVER salue les délégations présentes et les confie à aborder l'ordre du jour de la réunion.

I) REPRESENTATION AUPRES DU "COMBINED FOOD BOARD".

Monsieur VOITURON (Délégation Belge) rappelle que le "Combined Food Board" établit périodiquement certains programmes de répartition, entre les pays consommateurs, de la production actuellement disponible en matière d'engrais chimiques et notamment d'engrais azotés.

Les programmes établis jusqu'ici présentent certaines anomalies qui pourraient être évitées à la faveur d'une représentation des trois pays auprès du "Combined Food Board".

A titre d'exemple, une allocation de la Belgique à la Turquie est prévue alors que la Turquie bloque les avoirs belges.

Il semble que les surplus éventuels des pays producteurs notamment des pays libérés, devraient être dirigés vers les pays susceptibles de payer ces exportations en devises; à titre d'exemple pour la Belgique, les marchés espagnol, portugais et égyptien. Une telle méthode est seule de nature à permettre aux pays libérés de se procurer les devises nécessaires en vue du financement des importations impérieusement requises dans leur économie actuelle.

Monsieur GADONNEIX (Délégation Française) appuie la suggestion de Monsieur Voituron en ce qui concerne la représentation